

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 23 Février, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément au code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : GRUNFELDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Paul, DESTREMONT Jean-Paul, WOIRHAYE Daniel, GIANESELO Laurent, CARRÉ Gilles, CAPUOZZO Aurélie, Valérie DRIDE, Margaux PERRETTA, Marie-Claude CALLIZOT.

Absents excusés : Mme THOUVENOT Géraldine donne procuration à Jean-Marc GRUNFELDER, Mme Valérie DRIDE donne procuration à Marie-Claude CALLIZOT

Absents:

Secrétaire de Séance : Aurore DART

Le Maire ouvre la séance à 18h00, il demande si les Conseillers ont réceptionné le Procès-Verbal de la dernière séance et demande si quelqu'un a une observation à faire. M. Jean-Paul KLEIN indique qu'il est préférable de tenir compte du compte rendu du Conseil plutôt que de l'article du Républicain lorrain qui peut être incomplet. Le Conseil municipal approuve le PV du 26/01/2024.

## 1) COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal APPROUVE le Compte de Gestion 2023 et donne quitus au trésorier du SGC de METZ, Monsieur GAUTHIER Benoît.

## 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Hors de la présence de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 207 815.67 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 143 967.33 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («ExcédentLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : 301 638.49 €

Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 130 057.70 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 866 870.45 €

En recettes pour un montant de : 866 883.48 €

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

### 3) AFFECTATION DE RESULTAT

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 274 025.03 €

### 4) CONVENTION PRESBYTERE FEY

Suite à la présentation du projet de rénovations du logement d'habitation du prêtre, presbytère rue de l'ABBE MARCHAL 57420 FEY, bâtiment appartenant à la commune de FEY, le Maire donne les informations suivantes :

Le coût total des travaux s'élevant à 21786,56 € TTC.

À la suite de la subvention de l'EUROMETROPOLE METZ à hauteur de 9106 €, le reste à charge pour les communes s'élève à 12680, 56 €.

Dans ce calcul du coût des travaux, il faut prendre en compte le taux de FCTVA qui est de 16,404% soit 3 573,87 € de FCTVA à déduire.

Le coût final des travaux subvention et FCTVA déduites s'élève à 9106,69 €.

Le coût des travaux est réparti de la façon suivante :

- 1/3 pour la commune de FEY
- 2/3 pour les autres communes, selon le nombre d'habitants

Il est demandé à la commune de régler la somme de 820.92€.

Cette prise en charge est déterminée par le Décret du 30 décembre 1809, modifié par le Décret du 18 mars 1992, modifié par le Décret du 10 janvier 2001.

Puisqu'il s'agit de financer un investissement, ce sera une subvention d'**investissement** qui sera versée par les communes et donc imputée au compte **2041482**

Le Conseil municipal :

- Accepte cette prise en charge
- Autorise le maire à signer la convention de répartition des frais entre toutes les parties concernées

### 5) DEVIS ECHAFFAUDAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la préparation du mapping « Au fil de la Seille » ainsi que pour l'entretien des haies, des cheneaux des écoles, péricolaire, plafond de la salle : dalle ou éclairage,

taille des arbres, entretien des bâtiments il est essentiel d'acquiescer un échafaudage car il est interdit de travailler avec des échelles et escabeaux.

Il soumet deux devis au Conseil, (2152.50€ TTC, 1774.50€ TTC)

Après délibération, le Conseil Municipal, décide,

De retenir le devis de la SARL MATISERE pour l'achat d'un échafaudage pour un montant de 2152.50€ TTC.

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## 6) TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'Aménagement de la Place, rue du Moulin, en Chenirue. Projet initial estimé à 247 569€ HT.

La commission des travaux propose de rajouter au marché la réfection des trottoirs En Chenirue.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de rajouter au marché ces travaux. Il se décomposera en 2 tranches :

Le coût de la tranche ferme, voirie (trottoirs, stationnement, cheminement, voirie) s'élève à : 266191.50€ HT

Le coût de la tranche optionnelle, aire de jeux, s'élève à : 45 150.00 € HT

Total HT : 311 341,50

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

## DIVERS

Prime pouvoir d'achat :

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2023-106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation.

Il est proposé de soumettre au Comité Social technique :

- Pour Monsieur JULLIET Nicolas la somme de : 400€
- Pour Madame DART Aurore la somme de : 400€ au prorata du nombre d'heures travaillé soit un montant de 228.57€

La séance est levée à 19h17

Le Maire,

Jean-Marc GRUNFELDER



